



Discothèque : le gérant annonce au micro à intervalle régulier que pendant 5mn tout le monde a l'autorisation de fumer

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 21 octobre 2008

Bonjour, je voudrais vous signaler que dans une boîte de nuit, à Marseille, Le BXXXX, le gérant annonce au micro à intervalle régulier que pendant 5mn tout le monde a l'autorisation de fumer.

Qu'en pensez-vous ?

Salutations.

Réponse :

Cette initiative est parfaitement illégale. Vous devriez demander au commissariat le plus proche de constater et éventuellement sanctionner cette infraction.

Vous pouvez également [déposer une plainte](#) devant le procureur de la République.